

Projet pilote de consultation pour un projet majeur dans Griffintown en collaboration avec l'OCPM

9 octobre 2026



Arrondissement du Sud-Ouest

9 OCTOBRE 2026 · 11 H 15

Montréal, le 9 octobre 2026 / RMC / – Une première au Québec : l'Arrondissement du Sud-Ouest bonifiera son processus d'assemblée publique en vue d'un projet majeur à venir sur son territoire dans le cadre de l'utilisation des « superpouvoirs » en habitation. Grâce à un projet pilote réalisé conjointement avec l'Office de consultation publique (OCPM), une consultation écrite s'ajoutera à l'assemblée, permettant l'expression d'un plus grand nombre d'opinions. Cette manière de procéder assurera également plus de transparence puisque les commentaires seront recueillis et synthétisés par un intermédiaire neutre. Cette nouvelle formule pourrait s'appliquer à d'autres projets à venir lors de l'utilisation de l'article 145.45 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le premier projet à bénéficier de ce type de consultation bonifiée sera le 1457, rue Ottawa (Tidan), près du futur parc des Eaux-Cachées. Cette construction privée représente le premier grand ensemble soumis au conseil d'arrondissement depuis la mise en pratique des notions urbanistiques recommandées par le rapport de l'OCPM à la suite de l'exercice de réflexion sur l'avenir de Griffintown mené en 2023.

La population sera invitée à s'informer, à commenter, à poser des questions et à remplir un questionnaire d'opinion sur le projet dès le 16 octobre prochain sur la page dédiée sur le site de l'OCPM. Un avis public sera déposé sur le site [Montréal.ca/sud-ouest](https://monreal.ca/sud-ouest) pour ce qui

est de l'assemblée de consultation, qui se déroulera à l'espace FÈRRA situé au 1892, rue Payette.

Le projet déposé est conforme à la densité maximale prévue au Plan particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown ainsi qu'aux paramètres de hauteur établis dans le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050. Cette démarche avec l'OCPM permettra de recueillir les commentaires et questions du public et d'apporter des ajustements au projet, le cas échéant, avant son approbation finale.

Citation :

Notre démarche de consultation bonifiée suit les recommandations de l'OCPM en matière de concertation. Cette formule innovante reflète également la responsabilité qui accompagne les élu(e)s qui ont recours à des pouvoirs particuliers en habitation, soit d'assurer une démarche rigoureuse et une communication constante et transparente avec la population tout au long du développement du secteur.

Véronique Fournier, mairesse de l'Arrondissement du Sud-Ouest

Renseignements :

communicationssudouest@montreal.ca